pièce fondue : *Il la trouva assise sur un escabeau, entourée de balles nouvellement fondues, coupant les* JETS *de plomb.* (Mérimée.) ‖ Nom donné aux bâtons de cire que l'on dispose autour du modèle, et que l'on fond ensuite dans le moule, pour y réserver autant de canaux qui conduiront la fonte. ‖ Action de verser la cire fondue sur les mèches disposées autour du cerceau. ‖ Espèce de tringle de bois, disposée sur la jointure des battants d'une porte ou d'une croisée, pour empêcher la pluie de pénétrer dans l'intérieur. ‖ *Jet d'eau*, Saillie arrondie disposée au bas d'une croisée ou d'une porte, pour rejeter l'eau en dehors.

— Fig. Fondu, coulé *D'un seul jet, de plein jet, tout d'un jet*, Se dit d'une chose conçue, exécutée avec sûreté, avec unité et sans tâtonnement : *C'est faute de plan qu'il y a tant d'ouvrages faits de pièces de rapport, et si peu qui soient fondus* D'UN SEUL JET. (Buff.)

— P. et chauss. Terre que l'on rejette sur le bord d'un fossé que l'on creuse.

— Pyrotechn. Sorte de fusée fixe.

— Moll. *Jet d'eau marin*, Nom vulgaire des ascidies.

— Bot. Nom vulgaire du rotang ou rotin, genre de palmiers dont on fait des cannes sans nœuds. ‖ *Jet-sureau*, Nom vulgaire des saurures.

— Agric. Pousse d'un végétal, droite et vigoureuse.

— Econ. rur. *Jet d'abeilles*, Nouvel essaim qui sort de la ruche.

— **Encycl.** Jurispr. *Jet à la mer.* Lorsqu'un navire est assailli par une tempête, ou poursuivi par un corsaire, la loi donne au capitaine le droit de jeter à la mer une partie de la cargaison (art. 410 du code de commerce). Régulièrement, le capitaine ne doit prendre ce parti extrême qu'après avoir consulté les officiers du bord, ainsi que les intéressés au chargement qui peuvent se trouver présents. S'il y a dissentiment sur l'urgence de la mesure entre les officiers du bord et les chargeurs, naturellement l'opinion plus compétente des premiers, qui sont gens du métier, doit prévaloir. Pour qu'il soit possible d'apprécier l'urgence du *jet* à la mer, le capitaine, aussitôt que les circonstances le permettent, rédige et couche sur le registre du bord le procès-verbal du *jet* et les circonstances qui l'ont rendu nécessaire. Ce procès-verbal doit être signé par les officiers de l'équipage et par les propriétaires présents de la cargaison, ou, en tout cas, mention doit être faite de leur refus de signature. Au premier port où le navire aborde, le capitaine doit affirmer l'exactitude des énonciations du procès-verbal devant l'autorité compétente.

Aux termes de l'art. 400 du code de commerce, le *jet* de marchandises à la mer entre dans la nomenclature des grosses avaries ou avaries communes, qui doivent être supportées proportionnellement par les parties intéressées. Les principes fort simples qui régissent la matière sont ainsi résumés par Armand Dalloz (*Dict.*, v° AVARIES, n° 95). « Quiconque charge des effets sur un navire s'oblige, de plein droit, et sans qu'aucune stipulation puisse le soustraire à cet engagement, à faire, s'il y a lieu, le sacrifice de ces effets pour le salut commun, et, si ce sacrifice porte sur d'autres propriétés, de contribuer à indemniser ceux qui en auraient souffert. »

La disposition de l'art. 417 du code de commerce règle le mode de contribution à la perte des marchandises jetées à la mer. Ces marchandises sont appréciées par des experts commis à cette fin, sur le pied de leur valeur ou plutôt de la valeur qu'elles auraient eue au port de leur destination. La perte en est supportée au marc le franc : 1° par les propriétaires de la partie sauvée de la cargaison ; 2° par l'armateur ou propriétaire du navire, mais sur le pied seulement de la moitié de la valeur du bâtiment et de la moitié du fret. Il faut ajouter que les marchandises jetées elles-mêmes entrent dans la contribution proportionnelle, jusqu'à concurrence de leur valeur estimative fixée par l'expertise. La perte provenant du *jet* des marchandises n'est supportée par contribution, d'après les bases qui viennent d'être indiquées, qu'autant que la conservation du surplus de la cargaison a été le résultat direct de cette mesure de salut (art. 423 du code de commerce). Si donc, malgré le *jet* effectué, le navire venait à périr, les autres parties de la cargaison, quoique sauvées, ne supporteraient aucune contribution relativement aux marchandises jetées la mer.

Notons, en finissant, que certains objets dépendant du chargement sont dans tous les cas exempts de contribution à l'avarie du *jet* de marchandises. Ce sont les munitions de guerre, les provisions de bouche et les hardes des hommes d'équipage. Il existe aussi une règle particulière pour les parties du chargement arrimées sur le tillac du navire. Ces objets sont plus exposés aux coups de mer et payent un fret moindre. La loi dispose qu'en cas de *jet* à la mer ils ne donnent lieu à aucune contribution à la charge soit du navire, soit du reste de la cargaison. Au contraire, si ces mêmes effets arrimés sur le tillac ont été sauvés, leurs propriétaires subissent la contribution à l'avarie du *jet* comme les autres chargeurs.

— **Hydraul.** *Jets d'eau.* Le plus souvent les *jets d'eau* sont alimentés par des tuyaux de conduite, et utilisés pour produire les belles gerbes dont l'art a su si bien tirer parti, dans certaines circonstances, pour décorer les places publiques et orner les jardins et les parcs. Si l'on considère un tuyau de conduite à l'extrémité duquel est placé un petit orifice pour la formation d'un *jet d'eau*, et que l'on nomme σ la charge du fluide sur l'orifice, z celle qui a lieu sur une section quelconque du tuyau, λ la longueur de ce tuyau, O l'aire de sa section, χ le contour de cette section, ω l'aire de la section de la veine qui vient de franchir l'orifice après la contraction, U la vitesse du fluide à la section ω ; la vitesse dans le tuyau est $\frac{\omega U}{O}$, et la quantité de travail, développée pendant le temps infiniment petit dt par les résistances, est exprimée par

$$-\rho\chi\lambda\left(a\frac{\omega U}{O}+b\frac{\omega^2U^2}{O^2}\right)\frac{\omega U}{O}\,dt,$$

ρ étant la masse de l'unité de volume du fluide. En supposant la section du réservoir supérieur fort grande par rapport à celle du tuyau, et négligeant l'effet de la contraction qui a lieu à l'orifice du tuyau dans le réservoir, il n'y a pas de perte de force vive à considérer. La force vive acquise étant celle de la tranche qui sort par l'orifice, ou $\rho\omega U dt U^2$, l'équation du mouvement du fluide est donc

$$2\rho g\sigma\times\omega U dt=2\rho\chi\lambda\left(a\frac{\omega U}{O}+b\frac{\omega^2U^2}{O^2}\right)\frac{\omega U dt}{O}+\rho\omega U dt U^2,$$

ou

$$2g\sigma=\frac{8\lambda}{D}\left(a\frac{\omega U}{O}+b\frac{\omega^2U^2}{O^2}\right)+U^2...,$$

équation dans laquelle a et b sont deux coefficients constants, déterminés par M. de Prony de manière à satisfaire le mieux possible aux résultats des expériences ; leurs valeurs sont

$$a=0{,}00017,\qquad b=0{,}003416.$$

Dans cette équation, il faudrait faire entrer les effets des coudes, des étranglements ou des renflements, et la valeur de U que l'on en déduirait ferait connaître la dépense du *jet*. Ce dernier tend à s'élever à une hauteur $\frac{U^2}{2g}$; mais il s'élève à une hauteur un peu moindre, à cause de la résistance que lui oppose l'air et de l'obstacle qu'oppose au mouvement l'eau qui retombe sur elle-même. On peut établir entre les quantités O et ω des rapports convenables suivant la grosseur et la hauteur qu'on veut donner au *jet*.

Lorsque l'orifice est garni d'un ajutage cylindrique, dont la section est ω, on a, au lieu de l'équation précédente,

$$2g\sigma=\frac{8\lambda}{D}\left(a\frac{\omega U}{O}+b\frac{\omega^2U^2}{O^2}\right)+U^2\left[1+\left(\frac{1}{m}-1\right)^2\right]...,$$

m étant le coefficient de la contraction qui a lieu à l'entrée de l'ajutage. Le *jet* est alors plus gros, dépense davantage et s'élève moins haut.

Si l'on appelle i l'angle formé par la direction initiale du *jet* au-dessus de l'horizon, on a pour l'équation de la trajectoire dans le vide

$$y=x\tang i-\frac{g}{2U^2\cos^2 i}x^2.$$

S'il était permis de négliger la résistance de l'air, on aurait pour l'amplitude du *jet* ou la corde horizontale de la courbe passant par l'extrémité de l'ajutage

$$x_1=\frac{U^2}{g}\sin 2i.$$

Le maximum d'amplitude aurait lieu dans le vide pour $i=45°$ et serait égal à $\frac{u^2}{g}$, ou a double de la hauteur due à la vitesse initiale. La plus grande élévation y_1 du *jet* correspondant à une vitesse initiale u et à un angle de projection i serait

$$y_1=\frac{U^2}{2g}\sin 2i,$$

ou la hauteur due à la composante verticale $u\sin i$ de la vitesse initiale. Cette plus grande ordonnée correspond à $x=\frac{u^2}{2g}\sin 2i$, c'est-à-dire à la moitié de l'amplitude du *jet*. Enfin, pour une même vitesse initiale, on obtiendrait le *jet* le plus élevé en le dirigeant verticalement ou en faisant $i=90°$, et $\sin i=1$.

Les ajutages intérieurement cylindriques des *jets d'eau* ayant un coefficient m égal à 0,82, on voit que, abstraction faite de la résistance de l'air, le *jet* vertical ne peut guère atteindre qu'une hauteur

$$\frac{m^2U^2}{2g}=\frac{(0{,}82U)^2}{2g}=0{,}67\frac{U^2}{g^2},$$

qui n'est que les $\frac{7}{10}$ de celle due à la charge.

Les ajutages coniques seraient préférables, si une mince paroi ne favorisait encore mieux l'élévation et surtout la limpidité du *jet*. Quant à l'amplitude des *jets* inclinés des pompes, elle est plus grande dans l'air pour les gros *jets* que pour les petits ; cependant il résulte des expériences de M. Belmas qu'elle ne dépasse guère celle qui serait due à une vitesse initiale d'environ 16 mètres. Ainsi, une pompe à incendie, manœuvrée par quatorze hommes exercés, n'a pas donné une portée horizontale plus grande que lorsqu'elle ne l'était que par dix hommes seulement ; la portée sous l'angle de 45° n'a pu dépasser 26 mètres.

JETAGE s. m. (je-ta-je — rad. *jeter*). Action de jeter : *Le* JETAGE, *flottage et conduite à bois perdu des bois sur les ports.*

— Pathol. Sortie de liquide morbide, chez l'homme ou les animaux : JETAGE *du pus, des humeurs.*

— Art vétér. Flux qui s'écoule des naseaux des chevaux atteints de la morve, de la gourme, etc.

— **Encycl.** Art vétér. Dans le langage vétérinaire, on donne le nom générique de flux, de *jetage* ou d'écoulement nasal, aux matières morbides plus ou moins visqueuses, épaisses, blanchâtres ou jaunâtres, expulsées par une seule narine ou par les deux, soit que ces matières proviennent des cavités nasales, du pharynx, des poches gutturales, des bronches ou du poumon.

Le *jetage* nasal est toujours le résultat d'une sécrétion pathologique. Le plus léger flux, la plus simple mucosité visqueuse ou blanchâtre sont la conséquence d'un état anomal de la muqueuse du nez, du pharynx, du larynx, de la trachée ou des bronches. Chez le cheval et le mouton, la matière sécrétée qui constitue le *jetage* s'échappe toujours par une seule ou par les deux narines, salit leur commissure inférieure, s'attache parfois aux poils et s'y dessèche ; chez le chien et le porc, elle s'accumule autour des naseaux, s'y colle et les obstrue quelquefois. Les bêtes bovines ont rarement les naseaux salis par l'écoulement nasal, parce que ces animaux ont l'habitude d'introduire de temps en temps leur langue dans chaque orifice des cavités nasales pour les nettoyer.

Le *jetage* de la morve, de la gourme, du catarrhe nasal aigu se manifeste généralement par un écoulement constant. L'évacuation des produits mucoso-purulents sécrétés par la membrane des sinus de la tête, soit dans la morve des sinus du cheval, soit dans le cas d'œstres logés dans ces cavités chez les moutons, ne s'opérant souvent que pendant la marche, la course même, constitue des *jetages* intermittents. Il en est de même de l'écoulement du muco-pus accumulé dans les poches gutturales du cheval, qui n'a lieu que pendant la mastication des aliments et la déglutition.

La matière du *jetage* varie selon la nature de la maladie et les diverses périodes qui en signalent le cours.

JETAIBA s. m. (je-ta-i-ba). Bot. Nom vulgaire de l'hyménée courbaril.

JETÉ, ÉE (je-té) part. passé du v. Jeter. Lancé ou poussé d'un endroit dans un autre : *Une pierre* JETÉE *dans l'eau. Un os* JETÉ *à un chien. La nature s'imite ; une graine* JETÉE *en bonne terre produit ; un principe* JETÉ *dans un bon esprit produit.* (Pasc.) ‖ Poussé, renversé : *Un homme* JETÉ *par terre d'un violent coup de poing. Un navire* JETÉ *à la côte.*

. . . Sur son rocher *jeté* par des perfides,
Philoctète marchait sous ces rocs ténébreux.
DELILLE.

— Porté brusquement, avec violence : *Ses bras* JETÉS *autour de mon cou.*

— Négligemment posé : *Un fichu* JETÉ *autour du cou. Un manteau* JETÉ *sur les épaules. Des livres* JETÉS *dans un coin.* ‖ Disposé : *La draperie de cette figure est* JETÉE *avec beaucoup de grâce.*

— Etabli en travers, d'un bord à l'autre : *Un pont* JETÉ *sur la rivière. Une planche* JETÉE *sur un ruisseau.*

— Dirigé, porté : *Un coup d'œil* JETÉ *sur la lettre m'apprit de qui elle venait. Cette femme a le buste trop* JETÉ *en arrière.*

— Exclamé : *Au cri d'effroi* JETÉ *par ce malheureux, on accourut à son secours.*

— Fig. Consigné, exprimé rapidement, négligemment : *Quelques idées générales* JETÉES *sur le papier. Une parole* JETÉE *en l'air.* ‖ Exprimé, manifesté avec une certaine brusquerie : *Un nom* JETÉ *dans une discussion. Une injure* JETÉE *à la face de quelqu'un. Les petites vérités* JETÉES *à la face de tout le monde portent leurs fruits : celui qui se sent reconnu retire son masque.* (A. d'Houdetot.) ‖ Mis, livré à l'abandon : *Nous sommes une troupe d'aveugles* JETÉS *à l'aventure dans ce vaste univers* (J.-J. Rouss.) *L'homme, cet être si faible,* JETÉ, *comme dit La Bruyère quelque part, sur cet atome, calcule à distance les astres, pèse le soleil, et devine les lois du mouvement.* (A. Martin.) ‖ Plongé : *Une mère* JETÉE *dans le désespoir par la mort de son enfant.*

— *Jeté à la rue*, ou simplement *jeté*, Gaspillé, employé sans profit : *Voilà bien de l'argent* JETÉ À LA RUE.

— *Sort jeté*, Influence pernicieuse à laquelle on croit que quelqu'un est soumis par un sortilège. ‖ Fig. Série persévérante d'insuccès, de malheurs, d'accidents : *Il y avait un* SORT JETÉ *depuis cinq ans sur les tragédies et les poëtes tragiques.* (Ste-Beuve.)

— *Le sort en est jeté*, La chose est décidée, engagée, il n'est plus temps de revenir.

— Littér. et B.-arts. Produit d'un seul jet : *Ce morceau, ce passage est admirablement* JETÉ. *Les figures de ce tableau sont bien* JETÉES.

— Art milit. Introduit pour concourir à la défense : *Régiment* JETÉ *en toute hâte dans une place menacée.*

— Techn. Coulé, versé, en parlant d'une matière en fusion ; *Statue* JETÉE *dans le moule,* JETÉE *en sable. Le colosse de Rhodes, ouvrage immense* JETÉ *en fonte par un Indien* (Volt.)

— s. m. Chorégr. Pas de danse qui fait partie d'un autre pas, et ne remplit pas seul une mesure : *Que peuvent sur le cœur d'une déesse trahie les* JETÉS*-battus et les taquetés?* (Th. Gaut.)

— Techn. Brin jeté sur une aiguille à tricoter, avant de prendre la maille, ce qui fait une maille de plus.

JETÉE s. f. (je-té — rad. *jeter*). P. et chauss. Amas de matériaux établi dans un cours d'eau ou dans une eau dormante, pour former une enceinte ou diriger un courant : *Construire une* JETÉE. *Etablir une* JETÉE. *Se promener sur la* JETÉE. *Les vagues se brisaient avec fureur contre la* JETÉE. ‖ Amas de pierres, de cailloux, que l'on répand dans un chemin effondré, pour le rendre plus praticable.

— Techn. Réunion de feuilles de papier que la jeteuse prend à la fois et jette sur le ferlet. ‖ Quantité de chandelles qu'on moule d'une seule fonte.

— **Encycl.** P. et chauss. Les *jetées* sont généralement soutenues par des pilotis. Elles ont pour but, lorsqu'il s'agit d'un port, d'en faciliter l'entrée pour les navires venant de la mer, et, lorsqu'il s'agit d'un cours d'eau, d'en redresser la direction.

Dans les ports de mer, les *jetées* ont surtout pour but d'en prévenir l'engorgement par les galets et par le sable, et de briser les fortes lames qui arrivent de la haute mer.

La construction des *jetées* en mer s'effectue par des moyens divers, suivant les matériaux dont on dispose, et aussi suivant le but spécial qu'on se propose.

Avant toute chose, il importe d'examiner les conditions générales qui doivent présider à l'établissement d'une *jetée*. La condition essentielle en quelque sorte de toute *jetée*, c'est qu'elle rende l'entrée commode aux vaisseaux. Pour y parvenir sûrement, on aura une carte de la rade et du port ; on s'informera des circonstances locales et principalement du mouvement des marées, des vents les plus fréquents, des courants. On tracera les *jetées* assez longues pour que leurs têtes soient portées au delà du terrain que laissent à sec les plus basses mers, afin de ne pas laisser au courant causé par le jeu des écluses la liberté de serpenter dans la grève en y creusant un chenal tortueux, qui exposerait les navires obligés de le suivre à échouer ou à périr dans un gros temps. Les écluses seront placées de manière que tous les courants partiels auxquels elles donnent naissance n'en forment plus qu'un seul, qui enfile le chenal sur toute son étendue, sans quoi il en résulterait des tourbillons et des effondrements préjudiciables aux fondations des *jetées*. De plus, il faut s'arranger pour donner à ce courant assez de force pour pouvoir pousser au loin vers la pleine mer les sables et autres détritus, dont l'amas pourrait à la longue former à l'entrée du port une barre nuisible.

Quand on donne aux *jetées* la même direction qu'aux marées, il suffit de les faire de la même longueur et ne s'avançant pas plus en mer l'une que l'autre ; mais, lorsque la situation des lieux exige que les *jetées* soient dans une direction oblique ou transversale à celle des marées, on prolonge en avant la *jetée* qui reçoit la première le choc de la mer. Alors, le courant qui frappe d'abord la partie excédante se réfléchit vers le large, et laisse à l'entrée du chenal un calme relatif, qui en facilite l'accès aux vaisseaux. Pour plus de commodité, on évase l'entrée du canal, en rejetant un peu en dehors la *jetée* prolongée. Il ne faut pas cependant exagérer cette disposition.

La nature du rivage peut obliger l'ingénieur à faire une *jetée* plus longue que l'autre, indépendamment de la marée. C'est ainsi que l'on a dû agir au Havre et à Dieppe, pour éviter que l'entrée du chenal fût encombrée par le galet. Le transport des sables que les courants déposent en quelques endroits de l'entrée d'un port, en y formant des bancs trop éloignés des écluses pour que leurs chasses puissent les détruire à mesure que les dépôts s'élèvent, oblige encore quelquefois à rallonger la *jetée* qui répond à ces courants, afin que, venant la frapper, ils rejaillissent à la mer, ce qui empêche le dépôt de se faire toujours à la même place.

Quoique les *jetées* se fassent ordinairement en ligne droite, on les replie un peu en dedans, s'il arrive que le courant enfile trop directement le chenal avec trop de vitesse, afin d'empêcher que les navires qui sont dans le port n'en soient incommodés. Mais il faut prendre garde, en les courbant, de ne pas trop empêcher l'action de l'eau que les écluses lanceront à marée basse pour l'entretien du chenal. Il sera convenable, lorsqu'on fera

les *jetées* en ligne droite, qu'elles aillent en s'élargissant vers l'embouchure du canal. Belidor, dans son *Architecture hydraulique*, qui est encore consultée de nos jours, donne pour règle, dans ce cas, de faire « l'extrémité plus large que la longueur du chenal lui-même ; à moins que l'on n'ait des raisons pour modifier cette règle selon les circonstances. »

Après ces considérations générales, nous allons voir d'après quelles méthodes spéciales on doit construire les *jetées* suivant leur situation et les matériaux qu'on emploie.

— *Jetées de fascinage.* Ces *jetées* ne peuvent être recommandées ni comme solidité ni comme durée. On ne les emploie que pour des ouvrages provisoires. C'est ainsi que, en 1769, lorsqu'on jugea convenable d'approfondir le port de Dunkerque, on éleva tout d'abord deux *jetées* provisoires, en fascinages, sur la prolongation des deux bouts qui se trouvaient déjà établis. Ces sortes de *jetées*, bien construites, sont très-propres à soutenir le ressac de la mer, mais elles imposent un grand entretien. Il ne faut les regarder que comme une préparation à un travail plus solide, dont elles facilitent beaucoup l'exécution.

Pour empêcher que la mer ne fasse des fouilles au-dessous des fascines, on encadre la base de la *jetée* entre deux longs fossés dans lesquels on pilonne de la terre glaise bien corroyée et battue à la demoiselle. Le sol ainsi préparé et nivelé à marée basse, on creuse de 0m,30 à 0m,40, afin d'encaisser le premier lit de fascines, que l'on pose en travers de la *jetée*. Lorsque le premier lit est établi, on le fixe par des rangées de piquets munis à leur tête d'un crochet. On forme ensuite avec des cordes d'osier un enlacement, une sorte de filet, en prenant comme points d'appui la tête des piquets. On entasse ainsi les lits les uns sur les autres en les couchant constamment en retraite pour constituer un talus à l'extérieur de la *jetée*. Lorsqu'enfin on est parvenu au couronnement, on couvre toute la surface, tant au sommet que sur le talus, d'un grillage en bois de sapin de 0m,08 à 0m,10 d'équarrissage, dont les compartiments ont 65 centim. carrés environ. On les fixe avec de petits pilots de 1 à 4 mètres de longueur. Les compartiments sont ensuite remplis de pierres dures ou de gros moellons plats posés de champ et à sec, serrés fortement les uns contre les autres. Cette manière de travailler le fascinage est surtout usitée pour élever des digues opposées à l'action de la mer, comme on en voit à Ostende, depuis le port jusqu'au sas du canal de Bruges.

— *Jetées en coffres de charpente remplis de pierres.* Dans le port de Dunkerque, environ vingt ans après la construction des *jetées* en fascinages, on entreprit de les reconstruire avec des coffres remplis de pierres. La partie inférieure des *jetées* de fascinages servit de base ; elle avait acquis par le tassement, et par suite du sable qui s'était introduit entre les fascines, une grande fermeté. Les coffres ou caisses en charpente, destinés à recevoir les pierres, furent établis sur des pilots enfoncés verticalement dans les fascines. Sur ces pilots on établit les fermes de la *jetée*, soutenues par des longrines et des solives. Des bois obliques, reliés par des moises et étrésillonnés par des croix de Saint-André, forment la ferme. Sur les charpentes on établit un bordage solide.

— *Jetées en maçonnerie.* Lorsqu'on veut construire des *jetées* en maçonnerie, il faut, avant toute chose, faire une juste estimation de la profondeur à laquelle le chenal doit parvenir, afin d'établir les fondations des *jetées* à 1 mètre ou 1m,20 au-dessous de cette profondeur. On doit, autant que possible, travailler à marée basse, afin d'avoir le moins d'eau possible à épuiser pour enfoncer les palplanches.

Il n'y a du reste aucun détail spécial à donner ici, le travail étant le même que dans tous les ouvrages hydrauliques.

— *Jetées célèbres.* L'usage des *jetées* était connu des anciens. La ville de Tyr, cette reine de la mer, ayant été détruite, les Tyriens construisirent dans une île peu éloignée du rivage la nouvelle Tyr, qui avait deux ports. Deux *jetées* en arc de cercle, s'étendant au loin dans la mer, formaient l'entrée du plus vaste ; cette entrée était couverte par un môle qui la défendait contre l'impétuosité des vagues.

Le port d'Alexandrie, construit par Ptolémée Philadelphe, était séparé en deux par une *jetée* intérieure joignant l'île de Pharos au continent. Des *jetées* qui aboutissaient aux extrémités de l'île de Pharos garantissaient ces deux ports du mouvement de la vague.

Les ports d'Athènes, de Syracuse, étaient également munis de *jetées* qui les abritaient. Une *jetée* remarquable, si l'on considère le temps où elle a été construite, est celle qui couvre le port de Messine du côté du midi, et à l'extrémité de laquelle est le fort de San-Salvador. Le port de Rhodes avait également une *jetée* bien disposée, qui fut construite anciennement pour remédier aux mauvais effets du courant qui gênait l'entrée du port. Citons encore, dans l'antiquité, les belles *jetées* du port d'Ostie, construit par l'empereur Claude, et du port d'Ancône, construit par Trajan.

Dans les ports de construction moderne, ou peu ancienne, nous pouvons citer les *jetées* du port de Gênes, celles de La Hougue, de Calais, de Boulogne, de Dunkerque, du Havre, etc. Les *jetées* les plus remarquables peut-être sont celles de Cherbourg, ainsi que la digue immense, longue de 3,866 mètres, qui ferme la rade.

Nous ne terminerons pas cet article sans citer les immenses *jetées* qui ont été exécutées pour la création des deux ports de Suez et de Port-Saïd, qui forment les deux entrées du canal de Suez.

JETER v. a. ou tr. (Du latin *jacio*, mot que Curtius rattache au verbe grec *iêmi*, je lance, de la racine sanscrite *i*, mouvoir, lancer, et dont le *c* serait alors simplement un suffixe ; mais Eichhoff ramène directement *jacio* à la racine sanscrite *yug*, lâcher, lancer. Double le *t* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je jette, tu jetteras*) Lancer loin de soi, d'un lieu dans un autre : JETER *des marchandises à la mer.* JETER *de l'eau par la fenêtre.* JETER *un verre à la tête de quelqu'un.* JETER *un filet.* JETER *des semences en terre. Qui s'arrête à* JETER *des pierres à tous les chiens qui aboient après lui n'arrivera jamais au but de son voyage.* (Prov. turc.)

Jetez-moi dans le feu tous ces méchants écrits.
MOLIÈRE.

— Mettre de côté, rejeter, se débarrasser de : JETEZ *ces fruits, ils sont malsains. L'homme mourant est un ballon qui* JETTE *son lest.* (Petit-Senn.)

— Distribuer, répandre : JETER *des fleurs sous les pas de quelqu'un.* JETER *du ridicule sur quelqu'un. Il est difficile de* JETER *du pathétique sur un sujet baroque.* (Grimm.)

— Emettre, lancer hors de soi : JETER *un cri.* JETER *une note aiguë. Une fontaine qui* JETTE *beaucoup d'eau. Un animal qui* JETTE *son venin. Un tison qui* JETTE *des étincelles.* ‖ Laisser suinter : *Cette plaie* JETTE *beaucoup de pus. Un arbre qui* JETTE *de la gomme.* On dit aussi absol. : *Cette plaie commence à* JETER. *Son vésicatoire ne* JETTE *plus.*

— Pousser, en parlant des plantes : *Cette vigne a* JETÉ *bien du bois. Cet arbuste a* JETÉ *de beaux scions. Ces arbres ont* JETÉ *de profondes racines.* On dit aussi absol. : *Les arbres ne* JETTENT *pas encore. La vigne commence à* JETER. ‖ Répandre, en parlant de la lumière physique ou intellectuelle : *Cet astre* JETTE *un vif éclat. La réputation de cet artiste* JETAIT *alors son plus vif éclat.*

— Construire, établir d'un bord à l'autre : JETER *un pont sur une rivière. Lorsque Trajan* JETA *un pont sur le Danube, l'Italie entendit pour la première fois le nom si fatal à l'ancien monde, le nom des Goths.* (Chateaub.)

— Pousser violemment ; faire entrer de force : *Les vents nous* JETÈRENT *à la côte. Il était tellement insolent qu'on fut obligé de le* JETER *à la porte. J'en veux toujours à Pierre Ier qui* A JETÉ *la nation russe dans une fausse route.* (Ste-Beuve.)

Quelle ardeur inquiète
Parmi vos ennemis en aveugle vous *jette ?*
RACINE.

— Renverser : JETER *un enfant par terre.*

— Porter brusquement : *Il* JETA *ses bras autour de mon cou.*

— Faire entrer, introduire pour concourir à la défense : JETER *du renfort dans une place assiégée.*

— Envoyer, faire mettre : JETER *quelqu'un en prison, au cachot.*

— Mettre négligemment, rapidement, en parlant d'un vêtement : JETER *un manteau, un châle sur ses épaules.* JETER *un fichu autour de son cou.*

— Diriger, porter, en parlant des yeux, du regard : *Lorsque nous* JETONS, *par une belle nuit, les yeux sur le firmament, notre esprit est naturellement entraîné à réfléchir sur ces insondables profondeurs.* (A. Maury.)

Sur un nouveau venu le courtisan perfide
Avec malignité *jette* un regard avide.
VOLTAIRE.

On a beau se farder aux yeux de l'univers,
A la fin sur quelqu'un de vos vices couverts
Le public malin *jette* un œil inévitable.
BOILEAU.

‖ Porter, incliner : JETER *sa tête en arrière.*

— Consigner, déposer négligemment, rapidement : *Je* JETTE *à la hâte, sur le papier, quelques mots interrompus.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Introduire, inspirer, répandre, causer : JETER *partout l'effroi, l'épouvante, le désespoir.*

Prenez soin qu'à l'instant la trompette guerrière
Dans le camp ennemi *jette* un subit effroi.
RACINE.

Cessez, lâches frayeurs, cessez, vaines tendresses,
De *jeter* dans les cœurs vos indignes faiblesses.
CORNEILLE.

‖ Faire tomber : JETONS*-le sur ce chapitre. Une erreur de fait* JETTE *un homme sage dans le ridicule.* (La Bruy.)

L'idée élève ou déshonore,
Vous *jette* dans la fange ou sur un piédestal.
A. BARBIER.

— *Jeter par terre, Jeter bas*, Démolir : *Ce sont de vieilles masures qu'il serait bon de* JETER PAR TERRE.

— *Jeter les fondements*, Construire les fondements : JETER LES FONDEMENTS *d'une église, d'un palais.* ‖ Fig. Etablir, fonder : *Le prince des apôtres* JETTE *dans la capitale de l'empire* LES FONDEMENTS *de la puissance ecclésiastique.* (Chateaub.)

— *Jeter son feu, tout son feu*, Dire, faire tout ce qu'une première impulsion vive engageait à dire ou à faire : *Cet auteur* A JETÉ TOUT SON FEU *dans le premier acte de sa tragédie.* (Acad.) ‖ *Jeter feu et flamme*, Se mettre dans une violente colère : *Le roi ne faisait pas semblant d'entendre le marquis de Gesvres, qui* JETAIT FEU ET FLAMME. (L'abbé de Choisy.)

— *Jeter de l'huile sur le feu*, Exciter une passion déjà vive ; aigrir des gens déjà irrités.

— *Jeter sa gourme*, Se dit d'un jeune homme qui fait des folies considérées comme les conséquences de son âge.

— *Jeter les hauts cris*, Se plaindre bruyamment, amèrement.

— *Jeter un voile sur*, Chercher à cacher ou à faire oublier : JETONS UN VOILE SUR *nos dissensions passées.*

— *Jeter un sort sur*, Ensorceler.

— *Jeter un vilain coton*, Perdre sa réputation. ‖ Etre atteint d'une maladie dont on sera difficilement guéri.

— *Jeter de profondes racines*, S'établir fermement : *Il n'y a rien de si vain et de si borné que la plupart des bourgeois ; c'est chez eux que la sottise* JETTE DES RACINES PROFONDES. (B. de St-P.)

— *Jeter hors des gonds*, Faire éclater, faire sortir de son caractère ordinaire : *Quand on a déjà entendu beaucoup de niaiseries, une niaiserie de plus suffit pour* JETER HORS DES GONDS. (Th. Leclercq.)

— *Jeter par la fenêtre*, Gaspiller, dépenser, dévorer mal à propos : *Il* JETTE *tout* PAR LA FENÊTRE ; *c'est un panier percé.* (Le Sage.)

— *Jeter aux orties*, Renoncer à, se dépouiller de : JETER *le froc* AUX ORTIES.

— *Jeter les yeux sur quelqu'un*, Le choisir dans des vues particulières : *Il* A JETÉ LES YEUX SUR *ce jeune homme pour en faire son gendre.* (Acad.)

— *Jeter son dévolu sur quelqu'un, sur quelque chose*, Arrêter son choix, ses vues sur quelqu'un, sur quelque chose.

— *Jeter le grappin sur quelqu'un*, S'emparer de lui, de son esprit, pour tirer parti de lui.

— *Jeter un os à quelqu'un*, Lui donner une petite part dans une affaire lucrative, pour se le rendre favorable ou l'engager à se taire.

— *Jeter la pierre à quelqu'un*, L'accuser, lui reprocher une chose, lui en faire un crime :

Ne *jetons* pas *la pierre aux* autres,
Car s'ils ont leurs défauts, n'avons-nous pas les nôtres?
ARNAULT.

‖ *Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un*, S'attaquer à lui, dire des choses désagréables qui s'appliquent à lui.

— *Jeter de la boue à quelqu'un*, Le dénigrer, en dire du mal, l'insulter : *Il est difficile de* JETER DE LA BOUE À QUELQU'UN *sans en garder soi-même quelques taches.* (A. d'Houdetot.)

— *Jeter une chose à la tête de quelqu'un*, La lui offrir, la lui donner sans qu'il la demande : *Il* JETTE *sa fille* À LA TÊTE DE *tout le monde.*

D'éloges on regorge, on les *jette à la tête*,
Et mon valet de chambre est mis dans la gazette.
MOLIÈRE.

— *Jeter de la poudre aux yeux*, Chercher à éblouir par des apparences trompeuses : *Notre équipage* JETA *d'abord* DE LA POUDRE AUX YEUX *des bourgeois d'Alcaraz.* (Le Sage.)

— *Jeter sa langue aux chiens*, Renoncer à deviner une chose : *Je ne sais décidément pas de qui vous voulez parler ; je* JETTE MA LANGUE AUX CHIENS.

— *Ne pas jeter sa part aux chiens*, Montrer de l'ardeur pour avoir part à quelque chose.

— *N'être pas bon à jeter aux chiens*, Etre l'objet de l'animadversion de quelqu'un : *Si je lui demandais de me payer, je* NE SERAIS PAS BON À JETER AUX CHIENS.

— *Jeter son bonnet par-dessus les moulins*, Se décider à braver les convenances, l'opinion du monde : *Cette fille* A JETÉ SON BONNET PAR-DESSUS *les moulins. J'ai pris mon parti sur tout, et je* JETTE MON BONNET PAR-DESSUS LES MOULINS. (Volt.)

— *Jeter le manche après la cognée*, Renoncer à poursuivre un but, par impatience de réussir ou par découragement : *Le génie politique cherche à tirer le meilleur parti des situations les plus compromises, et ne* JETTE *jamais, comme on dit,* LE MANCHE APRÈS LA COGNÉE. (Ste-Beuve.)

— Vêner. *Jeter sa tête*, en parlant du cerf, Quitter son bois : *Tous les ans, vers la fin de février, les gros cerfs muent et* JETTENT LEUR TÊTE. (E. Chapus.) ‖ *Jeter ses fumées*, Se vider.

— Fauconn. *Jeter le faucon*, Le laisser partir pour le vol. ‖ *Jeter l'oiseau du poing*, Le lancer après la proie.

— Mar. *Jeter l'ancre*, La mouiller, la descendre au fond de la mer, pour faire arrêter le vaisseau : *Nous* JETÂMES L'ANCRE *dans la baie de Rio-Janeiro.* ‖ Fig. S'arrêter, faire une station : *On ne* JETTE *point* L'ANCRE *dans le fleuve de la vie.* (B. de St-P.) ‖ *Jeter le plomb, la sonde*, Les laisser tomber pour reconnaître quelle est la hauteur de l'eau ou la nature du fond. ‖ *Jeter à la bande*, Entasser les corps lourds sur un des côtés du navire, pour essayer de le relever.

— Techn. Couler dans un moule : JETER *une statue de bronze.* ‖ En termes de potier d'étain, ajuster : JETER *une anse sur une pièce.* ‖ *Jeter en soie*, Couvrir un moule de bouton d'une soie tournée sur la bobine en plusieurs brins. ‖ *Jeter des chandelles, des bougies*, Les fabriquer au moule.

— Typogr. *Jeter un blanc*, Mettre une ou plusieurs interlignes entre deux lignes données. ‖ *Jeter une espace* ou *des espaces*, Mettre une ou plusieurs espaces entre deux ou plusieurs mots.

— Econ. rur. *Jeter un essaim*, ou absol. *Jeter*, Produire et mettre dehors un nouvel essaim, en parlant des abeilles : *Ces mouches n'ont point* JETÉ *cette année.* (Acad.)

Se jeter v. pr. Etre jeté : *Dans un ménage économe, rien ne* SE JETTE.

— S'élancer, se précipiter : SE JETER *à l'eau.* SE JETER *contre un mur.* SE JETER *dans la mêlée.* SE JETER *dans les bras, aux pieds de quelqu'un.* ‖ Se laisser tomber, s'étendre : SE JETER *sur une chaise.* SE JETER *sur son lit.*

— Chercher un refuge : SE JETER *dans un couvent. Lorsque le gibier* SE JETTE *dans une remise, il faut l'aborder sous le vent.* (E. Blaze.)

— S'abattre avidement : *Tout le monde* SE JETTE *sur les biscuits et le madère. Quelque affamé qu'il soit, l'aigle ne* SE JETTE *jamais sur les cadavres.* (Buffon.)

On nous voit tous, pour l'ordinaire,
Piller le survenant, *nous jeter* sur sa peau.
LA FONTAINE.

— Avoir son embouchure, se déverser : *Le Rhône* SE JETTE *dans la Méditerranée. Le Danube* SE JETTE *dans la mer Noire.*

— Fig. S'engager résolûment ou imprudemment ; tomber par sa faute : SE JETER *dans l'embarras.* SE JETER *dans la misère. Avant de* SE JETER *dans le péril, il faut le prévoir et le craindre ; mais quand on y est, il faut le mépriser* (Fén.) ‖ Se tourner, se décider : *La coquette délaissée* SE JETTE *dans la dévotion pour y trouver encore de l'amour.* (Mme de Puizieux.)

— *Se jeter au travers, à la traverse*, Venir faire obstacle : *Si rien ne* SE JETTE AU TRAVERS, *notre affaire marchera vite.*

— Manége. Se dit du cheval qui, au lieu de céder aux aides, va du côté d'où elles lui viennent : SE JETER *sur l'éperon, sur le talon, sur la jambe droite.*

— Mar. *Se jeter à la côte*, Echouer son navire sur la côte, pour éviter de plus grands dangers.

JETEUR, EUSE s. (je-teur, eu-ze — rad. *jeter*). Personne qui jette : *Un jeteur de sorts.*

— s. f. Techn. Ouvrière qui, dans les fabriques, est chargée de *jeter* les feuilles de papier sur le ferlet que lui présente une autre ouvrière, afin que celle-ci les place sur les cordes de l'étendoir.

JETHA, prophétesse germaine, qui habitait la montagne sur laquelle est bâti aujourd'hui le château de Heidelberg. Elle n'ouvrait jamais la porte de sa cabane et rendait ses oracles par sa fenêtre. La tradition lui prête naturellement la prophétie de tout ce qui est arrivé dans le pays.

JETHOU, petite île de la Manche, dans le groupe des îles anglo-normandes, à 5 kilom. S.-O. d'Herm. Elle est entourée de rochers et couverte de beaux pâturages ; 10 hab.

JÉTHRO, surnommé **Raguel**, prince ou prêtre des Madianites, qui vivait du temps de Moïse. C'était un chef puissant, propriétaire de nombreux troupeaux, qui occupait dans son pays une position analogue à celle des anciens chefs arabes avant l'introduction de l'islamisme. Il reçut chez lui Moïse fugitif et lui donna en mariage sa fille Séphora. Lorsque le législateur des Hébreux ramena d'Egypte le peuple israélite, Jéthro alla au-devant de son gendre, lui amena sa femme et ses enfants, lui fournit des secours et lui donna d'excellents avis, notamment celui de créer un conseil de vieillards pour examiner une partie des affaires publiques. Il lui fournit, en outre, des renseignements précieux sur la route qu'il devait suivre à travers le désert. Les talmudistes débitent sur Jéthro une foule de légendes invraisemblables, qu'il serait trop long de rapporter ici et qu'on trouvera consignées dans dom Calmet.

JETON s. m. (je-ton — rad. *jet.* V. l'encycl.). Petite plaque de métal, d'ivoire, de nacre, dont on se sert pour marquer et payer au jeu : JETON *de cuivre.* JETON *d'or. Marquer avec des* JETONS.

— Par anal. Objet que l'on donne comme payement : *Quand les rois jouent des provinces, les hommes sont les* JETONS *qui les payent.* (Frédéric II.)

— Nom donné à de petits disques dont on se servait autrefois pour calculer : *Les courtisans ressemblent à ces* JETONS *dont on se sert pour compter ; ils changent de valeur au gré de celui qui les emploie.* (Solon.)

Les courtisans sont des *jetons ;*
Leur valeur dépend de leur place :
Dans la faveur, des millions,
Et des zéros dans la disgrâce.
BRÉBEUF.